



VILLE DE  
**VIARMES**

# les **Hivernales**

27, 28 février et 1er mars 2026

## RÈGLEMENT DE LA **TOMBOLA**

Règlement de la Tombola des Hivernales de Viarmes, édition 2026 :

Article 1 - Organisation : la tombola des Hivernales est organisée par la ville de Viarmes dans le cadre de l'événement "Les Hivernales", édition 2026.

Article 2 - Participation : la participation à la tombola est conditionnée par un achat effectué auprès des exposants du village des commerçants du vendredi 27/02/2026 à 12h au samedi 28/02/2026 à 18h30. Un ticket de tombola est offert par les commerçants pour tout achat supérieur à 10€ effectué durant cette période.

Article 3 - Tirage au Sort : le tirage au sort des numéros gagnants est programmé le samedi 28 février 2026 à 18h30. Les gagnants doivent être présents lors du tirage au sort, munis de leur bulletin de participation gagnant pour récupérer leur lot. Les lots non réclamés sur place sont immédiatement remis en jeu pour un nouveau tirage au sort.

Article 5 - Lots : les lots sont des paniers garnis offerts par la ville de Viarmes et les exposants des Hivernales. La nature des lots, décidée durant l'événement, n'est pas annoncée à l'avance. Les gagnants ne peuvent pas contester la valeur de leurs lots.

Article 6 - Responsabilité et acceptation du règlement : la ville de Viarmes décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou destruction des bulletins de participation. Les participants sont responsables de la conservation de leur billet jusqu'au tirage au sort. La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude ou non-respect du règlement entraîne l'annulation de la participation.